



« LE DROIT DES ÉTRANGERS : actualité et pratiques du droit d'asile » à la lumière de la loi du 10/09/2018 et de ses décrets d'application

Renseignements

ERAGE Lorraine Délégation Nancy

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

10/05/2019

Horaires

De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Lieu de la formation

Hôtel Campanile – Le Comptoir - Centre Gare
12 Rue de Serre - 54000 NANCY

Intervenant(s) :

Maître François ZIND, Avocat au Barreau de Strasbourg

Durée

06:00 heures

Spécialisation(s)

Droit des étrangers

Niveau(x)

2. Approfondissement
3. Expertise

Evaluation : fiche d'évaluation à
l'issue de la formation



Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques
(exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

- Intégrer les différentes évolutions du cadre réglementaire,
- Adapter ses pratiques à la nouvelle réglementation.

Programme :

I. Condition d'accueil des demandeurs d'asile

(Suspension, retrait et contentieux des conditions d'accueil)

II. La procédure « Dublin »

- A. La mise en œuvre de la procédure « Dublin »
- B. Les délais et opportunité du contentieux
- C. Le recours contre la décision de transfert « Dublin » / contre la décision d'assignation à résidence

III. Conditions d'octroi des protections internationales

- A. Demande d'asile à l'Ofpra
 1. Protection subsidiaire / protection conventionnelle
 2. Fin de protection / clauses de cessation / d'exclusion
- B. Procédures devant la CNDA
 1. Modification des délais de demande d'aide juridictionnelle
 2. Procédure accélérée, procédure de droit commun
 3. Vidéo audiences à la CAA Nancy : pratique des audiences à la Cour
 4. Eloignement OQTF « déboutés »



A retourner à :

ERAGE Lorraine Délégation Nancy

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-nancy@erage.eu

Date

10/05/2019

Horaires

De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Durée

06:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel Campanile – Centre Gare
12 Rue de Serre - 54000 NANCY

Niveau

2. Approfondissement
3. Expertise



Spécialisation

Droit des étrangers

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

25 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez-vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation

Formations en déontologie : Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE :

Gratuit (limité à 12 h de formation par an)

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 €/jour

Avocat et autre public :

210 €/jour